

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20231009-D_09_10_23_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2023

Affichage : 13/10/2023

Délibération n°09-10-2023-010

7.6 Contributions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 9 octobre 2023*

Date de convocation	3 octobre 2023
Date d'affichage	3 octobre 2023

Membres en exercice	55
Membres présents	47
Votants	49 (dont 2 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 9 octobre à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de Cormes, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Étaient présents : 46 - M. Serge AUGER, Mme Catherine BOSSY, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Christiane VAN RYSSEL.

Était représenté : 1 - M. Éric BARBIER représenté par M. Pierre CRUCHET.

Pouvoirs : 2 – M. Emmanuel BOIS ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Gérard GUESNÉ.

Étaient excusés : 6 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Pierre BOULARD, M. Jean-Yves HERMELINE, M. Gaëtan THOMAS, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Secrétaire de séance : M. Didier TORCHÉ.

**ECONOMIE : CONVENTION DE REFACTURATION
DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LA ZONE D'ACTIVITÉ DU LUART**

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du Président,
Après en avoir délibéré,

EST INFORME que la Zone d'activité du Luart comporte un point d'éclairage public nommé 'EP Poste de la Parentière'(PDL n° 09190303870106). Ce point en fonctionnement est alimenté en électricité par la commune du Luart.

RAPPELLE que cette zone d'activité fait partie du territoire de la Communauté de communes dans le cadre de l'exercice de la compétence économie. La fourniture d'électricité pour le point d'éclairage public implanté sur la zone d'activité doit donc être assurée par cette dernière.

PREND ACTE que le contrat de fourniture d'énergie n'ayant pas été transféré à la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise (CCHS) au moment de la prise de compétence, la commune du Luart a continué d'assurer la fourniture d'électricité pour ce point d'éclairage depuis le 1^{er} janvier 2022.

EST INFORME :

- Qu'il a été décidé d'un commun accord de refacturer les sommes dues par la CCHS en sa qualité de propriétaire de ce point d'éclairage.
- Que le contrat de fourniture d'énergie sera repris par la CCHS à compter du 1^{er} janvier 2024.
- Que les sommes seront remboursées sur présentation des factures et le contrat de refacturation prendra fin au 1^{er} janvier 2024.

APPROUVE les termes de la convention de refacturation.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de refacturation ainsi que tout acte découlant de l'exécution.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 49
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique
Le 9 octobre 2023

Pour extrait conforme
Le 10 octobre 2023

Le Président

M. Didier REVEAU